



République Française  
Département  
Cher (18)

## COMPTE RENDU DE SEANCE

du 12/04/2022

L' an 2022 et le 12 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , salle des fêtes sous la présidence de PINCZON DU SEL Fabienne Maire

**Présents** : Mmes : DAGAUD Céline, DAGOIS Sylvie, PINCZON DU SEL Fabienne, TREHIOU Nadine, MM : COCU Thomas, de MAISTRE Mathieu, LAPLAINE Julien, POINTEREAU Christophe

**Absents avec pouvoirs** : Mme YGNACE Laëtitia pouvoir à Mme DAGOIS Sylvie - M. VIDAL Pierre pouvoir à M. POINTEREAU Christophe

**Absent excusé** : M. BONNET Michel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 11

Date de la convocation : 04/04/2022

Date d'affichage : 04/04/2022

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous Préfecture de Saint Amand Montrond  
le : 15/04/2022

et publication ou notification  
du : 15/04/2022

Mme DAGAUD Céline

Le compte rendu de la séance du 1 avril 2022 est adopté à l'unanimité

### Objet de la délibération

#### SOMMAIRE

1. Vote du compte de résultat 2021 et son affectation
2. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022
3. Vote des subventions et attribution au Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) 2022
4. Vote du budget primitif 2022
5. Cession de matériel communal inutilisé - Tri-benne

**réf : 2022 017**

Après l'approbation du Compte Administratif 2021, il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats conforme aux résultats des comptes de gestion du trésorier.

Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés au Compte Administratif 2021 du Budget Principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la façon suivante :

**Résultat de fonctionnement 2021**

<u>Résultat de l'exercice 2021</u> :	31 510.46 €
<u>Résultat antérieurs reportés</u> :	213 108.64 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>244 619.10 €</b>

**Solde d'exécution de la section d'investissement 2021**

<u>Solde d'exécution cumulé d'investissement R 001</u>	280 520.70 €
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	- 65 000.00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>244 619.10 €</b>
<b>Affectation en réserve R1068 en investissement</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>244 619.10 €</b>

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2022 018**

Madame le Maire présente au conseil municipal l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 comme suit :

- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 22.88 %
- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 8.60 %
- Taux Cotisation Foncière des Entreprises CFE : 7.84 %

**AUTORISE** Madame le Maire à signer l'imprimé « 1259 COM » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2022 019**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'UNANIMITE les subventions et les participations suivantes pour l'année 2022 :

**COMITE JUMELAGE-DUNBAR : 50.00 €**

**FACILAVIE : 50.00 €**

**AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE CHATEAUNEUF : 70.00 €**

**ADMR (association service à domicile) : 50.00 €**

**SPA du Cher : 176.40 € (252 ha x 070 €)**

**CDAD ACCES AU DROIT PERMANENCE LIGNIERES : 50.00 €**

**AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE CHEZAL BENOIT : 70.00 €**

**PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (F.S.L.) AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER : 450.00 €**

**Montant total pour l'année 2022 : 976.40 €**

Les montants sont prévus au budget primitif 2022 au compte 6574.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces versements.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2022 020**

Madame le Maire présente le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 455 548.10 €

Recettes : 455 548.10 €

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 461 357.49 €

Recettes : 461 357.49 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Approuve à l'UNANIMITE, ce budget primitif pour l'année 2022.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2022 021**

Madame le Maire expose aux membres de l'assemblée la nécessité de vendre du matériel communal non utilisé par le service technique communal.

Elle propose de mettre en vente la tri-benne de marque LEGRAND, type SPL 4533, série 2853, P.T.A.C. 5950 Kg, n° inventaire "BENNE TRIBENNES" au prix de 5 000.00 € à tout public.

Après la vente de ce bien, il sera sorti de l'inventaire, la recette sera portée au budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE SON ACCORD pour la mise en vente du matériel communal désigné ci-dessus au prix de 5 000.00 €;
- DE REALISER la vente à tout public au prix de 5 000.00€ ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à 20h15

Le Maire,



Fabienne PINCZON du SEL